

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2007

MAÎTRISE DE L'IMMIGRATION - (n° 57)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 227

présenté par

M. Braouezec, M. Lecoq, M. Mamère et Mme Amiable

ARTICLE PREMIER

Au début de la dernière phrase de l'alinéa 2 de cet article, substituer au mot :

« Ce »,

le mot :

« Le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce changement s'explique par la suppression de l'avant-dernière phrase demandée dans l'amendement précédent.